

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°119 - 06/07/2021**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**  
**Bonne lecture**

Avant de revenir sur la semaine dernière, voici les sujets ***A suivre cette semaine :***

**En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :**

- Mercredi 7 juillet à partir de 9h30 : Examen de deux conventions ainsi que de deux rapports d'information: "**Quelle boussole stratégique pour l'Europe ?**" et **sur le retour d'expérience du conflit du Haut-Karabagh.**

- Puis à 16h30 : Audition de **M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la situation des Chrétiens et minorités d'Orient**, (en commun avec le groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les Chrétiens, les minorités au Moyen-Orient et les Kurdes)

**En séance:**

- Mercredi 7 juillet : examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (**3Ds - 4D**)



En cliquant sur ce [lien](#), vous trouverez toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en commission cette semaine, du **5 au 9 juillet**.

## Dans le Morbihan

### Rencontre avec Joël MATHURIN, nouveau Préfet du Morbihan



Après l'avoir rencontré lors de sa prise de fonction quelques jours plus tôt, Jacques LE NAY a été honoré de la visite de Joël MATHURIN le samedi 19 juin dernier à sa permanence parlementaire à Plouay. Ce fut l'occasion d'échanger sur leurs parcours respectifs mais également de faire un point sur quelques dossiers d'actualité du département.

Compte tenu de l'examen du projet de loi de finances rectificative par le Sénat la semaine suivante, Jacques LE NAY a ainsi eu l'occasion de l'informer des actions qu'il entendait mener concernant la taxation relative au gazole non routier (article ci-dessous). Il l'a également alerté sur les difficultés posées par les **installations illicites de gens du voyage**, qui nécessite une mise en application urgente de l'amende forfaitaire délictuelle prévue par l'article 322-1-4 du Code pénal. L'avancement du protocole d'accord relatif à la **Fonderie de Bretagne** a évidemment été évoqué.

Enfin, Jacques LE NAY a rappelé les attentes des élus des communes de **Centre Morbihan Communauté concernant leur volonté de scission**. Dans ce cadre, il a déposé un **amendement au projet de loi 3Ds (ou 4D) afin que l'arrêté de l'Etat soit pris dans un délai de 2 mois à réception des délibérations concordantes** des communes concernées.

## Au Sénat

### *Dans l'hémicycle*

### Gazole Non Routier : Jacques LE NAY défend le secteur des travaux publics



A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificatives pour 2021 jeudi 1er juillet, Jacques LE NAY a défendu en séance plusieurs amendements visant à ce que soient respectés les engagements pris par le Gouvernement concernant la fiscalité applicable au gazole non routier.

Le Gazole Non Routier (GNR) utilisé dans le secteur des travaux publics connaît aujourd'hui une fiscalité spécifique qui devait être supprimée prochainement. **Le Ministre**

de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno LE MAIRE, s'est engagé auprès des organisations professionnelles mais également des nombreux parlementaires qui l'avaient saisi, dont Jacques LE NAY, à ce que cette hausse intervienne au 1er janvier 2023 et non au 1er juillet 2021 comme la loi le prévoit actuellement. Compte tenu des conséquences économiques de la crise sanitaire mais aussi de l'absence de mesures d'accompagnement nécessaires à ce changement, cet engagement a été traduit dans le budget rectificatif qui est examiné la semaine dernière au Sénat.

**Or cette échéance a été avancée au 1er juillet 2022 par l'Assemblée nationale.** C'est pourquoi Jacques LE NAY a déposé plusieurs amendements, cosignés par une grande partie de ses collègues du Groupe Union centriste, afin de rétablir une hausse de la fiscalité applicable sur le GNR au 1er janvier 2023 comme le Gouvernement s'y était engagé.

De plus, **les entreprises du BTP avaient consenti à cette hausse de la fiscalité si un nouveau carburant d'une teinte spécifique était créé et la liste des engins concernés définie par arrêté.** Face à la suppression de ces mesures d'accompagnement dans le texte soumis aux sénateurs, Jacques LE NAY a donc proposé que soit réintroduite la possibilité d'un carburant avec une nouvelle couleur spéciale BTP.

**En fin de discussion, Jacques LE NAY s'est rallié à l'amendement de consensus présenté par le rapporteur général de la Commission des finances, Jean-François HUSSON, puisque celui-ci prévoyait le report de la hausse de la fiscalité au 1er janvier 2023 et reprenait pour l'essentiel les mesures nécessaires et suffisantes à l'accompagnement de cette hausse.**

### Projet de loi 3Ds (ex 4D) : l'essentiel des travaux de Commission



L'essentiel du rapport de Mme Françoise Gatel, Sénatrice d'Île-et-Vilaine, et M. Mathieu Darnaud, Sénateur de l'Ardèche, sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est accessible sur la page du [dossier législatif du texte](#).

Jacques LE NAY s'est associé aux nombreux amendements de ses collègues du Groupe Union Centriste et a initié une mesure visant à **renforcer les attributions des communes d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération pour procéder à une scission de l'intercommunalité dont elles sont membres.** En effet, il s'agit de faire respecter la volonté des élus qui ne souhaitent plus siéger dans une même instance. Alors même que toutes les communes et EPCI concernés ont déjà pu délibérer,

l'État n'a pas aujourd'hui de délai imposé pour prendre l'arrêté correspondant. Ainsi, la compétence du représentant de l'État serait liée aux délibérations concordantes des collectivités concernées dans les deux mois de leur transmission.

### **Groupe d'amitié France-Afghanistan**



Dans le cadre du Groupe d'amitié France-Afghanistan que préside Jacques LE NAY, **la journée de mercredi 30 juin a été organisée autour de plusieurs rendez-vous notables** qui ont permis de faire le point sur la situation du pays, particulièrement inquiétante et tragique ces dernières semaines.

**Sur invitation de M. l'Ambassadeur M. Homayoon AZIZI, Jacques LE NAY a déjeuné à l'Ambassade avec ses collègues Michel CANEVET et Nicole DURANTON** où la situation difficile du pays a été évoquée. Afin de continuer à appréhender les enjeux de la lourde actualité afghane, Jacques LE NAY s'est entretenu avec **le président de l'association AFRANE (Amitié franco-afghane)** notamment autour de la position des ONG françaises présentes en Afghanistan dans le contexte du retrait des troupes et des personnels occidentaux. Les 100 ans de la coopération franco-afghane qui seront commémorés en 2022 ont également été discutés.

Une dernière rencontre a eu lieu dans la soirée autour de **Madame Fahimeh ROBIOLLE, Vice-Présidente du Club France-Afghanistan et Madame Habiba SARABI, lauréate du Prix Simone Veil 2021 et membre de l'équipe afghane négociant avec les Taliban.** Madame la Députée Frédérique DUMAS, Vice-Présidente du groupe d'amitié France-Afghanistan à l'Assemblée Nationale que Jacques LE NAY avait déjà pu rencontrer la veille afin d'échanger autour de leurs expériences dans leurs groupes respectifs.





Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés